



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HÉRAULT

Lattes, le 30 juin 2011

Objet :

Motions prises en Session
le 27 juin 2011

Réf :

JG/CA/CB/SS

Dossier suivi par :

Céline BROSSARD

Madame, Monsieur,

Suite à la Session de la Chambre d'agriculture de l'Hérault qui s'est tenue le 27 juin, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les motions suivantes :

- Motion sur la gestion et l'optimisation de la ressource en eau disponible

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Céline BROSSARD
Chef du service TERRITOIRES

**Chambre d'Agriculture
de l'Hérault**

Maison des Agriculteurs A
Mas de Saporta
CS 10010

34875 Lattes Cedex

Tél. : 04 67 20 88 00

Fax : 04 67 20 88 95

Email : contact@herault.chambagri.fr

P.J. / 1 motion

Motion sur la gestion et l'optimisation de la ressource en eau disponible

La Chambre d'agriculture de l'Hérault, réunie en Session le 27 juin 2011, à Marsillargues, sous la Présidence de Jacques GRAVEGEAL,

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires a examiné les points suivants :

Considérant que :

- Les épisodes de sécheresse sont récurrents et les déficits pluviométriques de plus en plus fréquents. Cette évolution climatique a des impacts directs sur les rendements et la qualité des produits agricoles,
- Le cadre réglementaire européen et français (Directive Cadre sur l'Eau, Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) impose de travailler sur l'optimisation de la gestion de la ressource en eau dans un objectif de préservation du bon état des masses d'eau,
- Le régime des cours d'eau méditerranéens, avec des niveaux d'étiage marqués, rend délicat la sollicitation directe de la ressource,
- La concomitance des usages, notamment agricole et touristique, de l'eau en période estivale, complexifie la gestion de la ressource.

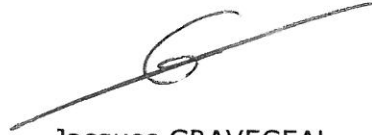
Considérant que :

- Les réseaux collectifs actuels (BRL, ASA...) et en projet (Aqua Domitia) distribuant de l'eau brute ne couvrent que partiellement le territoire départemental,
- Dans les territoires non couverts et plus particulièrement les territoires de piémont et de montagne sèche, peu équipés en réseaux collectifs, seules les eaux superficielles seraient mobilisables. Sensibles en période d'étiage, elles constituent cependant une ressource abondante dès l'automne,
- Sur ces territoires, l'accès à la ressource en eau est une condition vitale pour l'ensemble des activités agricoles.

Demande que :

- Les exploitations agricoles puissent être sécurisées par un accès durable à la ressource en eau sur les territoires mal ou non équipés,
- La politique hydraulique soit redéployée et mieux adaptée aux spécificités méditerranéennes notamment au travers d'une gestion équilibrée dans le temps et dans l'espace des ressources locales, par un stockage en période d'abondance et une redistribution en période d'étiage. Ce mode d'alimentation des réserves étant compatible avec le bon fonctionnement des milieux.
- Le projet Aqua Domitia soit réalisé dans son intégralité, l'ensemble des maillons prévus étant nécessaire au maintien de l'agriculture sur le territoire héraultais.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line that extends to the right.

Jacques GRAVEGEAL